



# SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

*Bien Vivre en Val-de-Saône*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Bourg en Bresse

## COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juillet 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 14

Représentés : 7

Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 24 juillet et à 20 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 20 juillet 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire

Étaient présents : Renaud DUMAY - Magalie PEZZOTTA - Matthieu ROLLET - Catherine GUTIERREZ - Christophe BOUQUIN-JAFFRE - Florence DALLY-DELÉGLISE - Fabrice RAPHANEL - Julien MONTEIL - Claudette GUSELLA - Gilles LATTARD - Catherine TEDESCHI - Andrée CARRIER - Jérémy DEREMETZ - Théo COCHET

Étaient absents excusés : Benoit PEIGNÉ (pouvoir à Magalie PEZZOTTA) - Pierrette BROSSE (pouvoir à Claudette GUSELLA) - Céline POMMERET CHAUSSIN (pouvoir à Matthieu ROLLET) - Françoise DURAND (pouvoir à Christophe BOUQUIN-JAFFRE) - Fabienne PIRON (pouvoir à Julien MONTEIL) - Véronique VAILLANT (pouvoir à Renaud DUMAY) - Arnaud BROYER (pouvoir à Gilles LATTARD) - Cédric BADIN - Johan PIOLLET -

Secrétaire de séance : Magalie PEZZOTTA

#### N°2023.07.24.1 Tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et service Périscolaire

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le travail effectué avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain (CAF)

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

Fixe les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et du service Périscolaire à compter du 4 septembre 2023 de la façon suivante :

#### Périscolaire, tarif horaire

Coefficient familiale	Commune	CCVSC	Hors CCVSC
0-600	1,00 €	1,05 €	1,10 €
601 800	1,30 €	1,35 €	1,40 €
801 1200	1,60 €	1,65 €	1,70 €
1201 +	2,00 €	2,05 €	2,10 €

Tarif après fermeture du service : 15€

#### Mercredi

Demi-journée : 7h30-12h ou 13h15-18h30

Coefficient familiale	Commune	CCVSC	Hors CCVSC
0-600	5,00 €	7,00 €	8,00 €
601 - 800	7,00 €	8,00 €	9,00 €
801 1200	8,00 €	10,00 €	11,00 €
+ 1200	10,00 €	13,00 €	14,00 €

#### Mercredi

Demi-journée avec repas : 7h30-13h15 ou 12h-18h30

Coefficient familiale	Commune	CCVSC	Hors CCVSC
0-600	9,00 €	11,00 €	12,00 €
601 - 800	11,00 €	12,00 €	13,00 €
801 - 1200	12,00 €	14,00 €	15,00 €
+ 1200	14,00	17,00 €	18,00 €

Accusé de réception en préfecture  
001-210103487-20230724-2023\_07\_24\_01-DE  
Date de réception préfecture : 28/07/2023

## Vacances

Journée : 7h30-18h30

Coefficient familiale	Commune	CCVSC	Hors CCVSC
0-600	10,00 €	12,00 €	13,00 €
601-800	13,00 €	15,00€	16,00 €
801-1200	16,00 €	20,00 €	22,00 €
+1200	20,00 €	24,00 €	26,00 €

**PRÉCISE** le montant pour la surveillance cantine (accueil sans repas) de 2 € pour les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

**PRÉCISE** qu'une pénalité de 15 € sera appliquée pour une non-inscription à la cantine

**PRÉCISE** que toute inscription au service sera facturée sauf présentation d'un certificat médical.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 24 juillet 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de la publication/et ou notification le  
Le Maire  
Renaud DUMAY

Le Maire,

Renaud DUMAY

